

# École normale, Neuchâtel

Autor(en): **Mischler, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **21 (1964)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-996370>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Ecole normale, Neuchâtel

W. Mischler



Dans le canton de Neuchâtel, le futur instituteur est soumis aux études suivantes, après le collège classique ou moderne : gymnase, qui délivre, après trois ans et un trimestre, un baccalauréat littéraire, scientifique ou pédagogique. La Chaux-de-Fonds possède également un gymnase comprenant les trois mêmes sections et Fleurier seulement une section pédagogique.

L'étudiant titulaire d'un baccalauréat (en principe pédagogique) entre à l'Ecole normale unique, à Neuchâtel. La durée des études devrait être de quatre semestres ; actuellement, elle est passablement réduite pour pallier le manque de personnel enseignant.

## Education physique — installations

Au gymnase de Neuchâtel, tous les étudiants de la section pédagogique (filles et garçons) sont astreints à trois heures hebdomadaires d'éducation physique. Malheureusement, les élèves des sections littéraire et scientifique, pendant toutes leurs études, n'ont aucune heure de gymnastique. La raison en est simple : le gymnase, établissement cantonal, bien que logé depuis peu de temps dans des locaux très modernes, ne dispose pas d'une salle de gymnastique. Et pourtant, l'effectif des élèves justifierait un bâtiment comprenant au moins deux salles.

L'Etat loue donc à la commune de Neuchâtel une des salles de Pierre à Mazel, trois jours et demi par semaine, pour permettre l'enseignement de la gymnastique à la section pédagogique et à l'Ecole normale.

A l'Ecole normale, le programme hebdomadaire prévoit, pour les étudiants, deux heures d'éducation physique et une heure de méthodologie et, pour les étudiantes, une heure d'éducation physique et une heure de mé-

thodologie. Mais les circonstances actuelles ne permettent cet enseignement que pendant la période mi-octobre à début avril (cinq mois et demi!!!).

Les gymnasiens de la section pédagogique sont obligés de participer chaque année à un camp de ski d'une semaine, donc trois en tout. A l'Ecole normale, même obligation. D'autre part, ces dernières années, tous les élèves ont passé une semaine à Macolin : les jeunes gens sous forme d'un cours de base, les jeunes filles sous forme d'un cours d'association avec programme spécial.

A l'intention des gymnasiens, quelques séances facultatives sont organisées chaque automne pour leur permettre de passer les examens de base EPGS, donc en dehors des heures d'école.

Enfin, dernière précision, le même professeur enseigne aux élèves, filles et garçons, de la section pédagogique et de l'Ecole normale.

